

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date.....
(JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques (Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire)

Domaine de la prestation : La recherche et l'enseignement supérieur agricole.

Objet de la prestation : Diplôme national de docteur en médecine vétérinaire.

CONDITIONS D'OBTENTION

- Fin des études en médecine vétérinaire
- Soutenance d'une thèse de doctorat en médecine vétérinaire.

PIECES A FOURNIR

- Néant

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
-Réunion du conseil scientifique et évaluation des résultats finaux. - Soutenance d'une thèse de doctorat en médecine vétérinaire - Signature du diplôme - Délivrance du diplôme	- Le conseil scientifique - Le jury de thèse - le Directeur de l'établissement - le bureau des affaires estudiantines	- A la fin du cycle des études universitaires

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire

ADRESSE : 2020 Sidi Thabet

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire (bureau des affaires estudiantines)

ADRESSE : 2020 Sidi Thabet

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

A la fin du cycle des études universitaires.

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret N° 1913-2001 du 14 août 2001, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de docteur en médecine vétérinaire.